



**Grand Théâtre  
de Québec**

Québec ☐☐

# **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

**2010-2011**



## Mise en contexte

---

La loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que les ministères, la majorité des organismes publics ainsi que les municipalités les plus peuplées au Québec produisent, adoptent et rendent public leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Assujetti à cette Loi, le Grand Théâtre compte donc, par son Plan d'action 2010-2011, identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, présenter les actions initiées à ce jour et décrire les mesures envisagées au cours de l'année à venir dans le but de faciliter l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Grand Théâtre a déjà posé plusieurs gestes concrets, au cours des dernières années, afin d'améliorer son accessibilité aux personnes handicapées. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan constituent une opportunité de poursuivre les actions déjà entreprises.

## **Mission du Grand Théâtre de Québec**

---

Depuis près de 40 ans, le Grand Théâtre de Québec se révèle un organisme majeur en matière de diffusion des arts de la scène et favorise, à ce titre, l'épanouissement culturel des citoyens de la capitale et de l'est du Québec. En vertu de la *Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec* adoptée en 1982, son rôle consiste à alimenter la vie culturelle québécoise d'activités artistiques de qualité en offrant au public, à la fois vaste et diversifié, des spectacles provenant de la scène locale, nationale et internationale.

Comme société d'État, le Grand Théâtre doit s'acquitter d'une double mission: d'une part, promouvoir et rendre accessibles au plus grand nombre de personnes les arts de la scène dans la grande région de Québec. D'autre part, le Grand Théâtre doit procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs de la Capitale nationale.

## **Bilan des activités déjà réalisées au cours des dernières années**

Le Grand Théâtre aura bientôt 40 ans. Depuis son inauguration en 1971, plusieurs améliorations ont été apportées à son environnement physique et divers aspects de son service à la clientèle ont été modifiés afin de faciliter l'accessibilité des lieux à toutes les clientèles :

- Ajout de personnel attiré spécialement aux personnes à mobilité réduite (service d'accompagnement – salles de spectacles, toilettes, vestiaire, bars);
- Emplacements de stationnements réservés aux personnes handicapées près de l'entrée principale et meilleure identification au sol;
- Rampes d'accès disponibles à l'extérieur;
- Diminution des seuils des portes principales afin d'en améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- Ajout de mains courantes dans les foyers latéraux du parterre de la salle Louis-Fréchette;
- Emplacements spécifiques dans les salles pour les personnes à mobilité réduite, en fauteuils roulants et pour les personnes de forte taille;
- Installation d'un monte personne pour les personnes en fauteuil roulant au Foyer Louis-Fréchette;
- Ajout d'une salle de toilette pour personnes à mobilité réduite à la corbeille de la salle Louis-Fréchette;
- Rénovations des salles de toilettes au Foyer de la salle Octave-Crémazie afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- Installation d'un système de transmission FM à faible portée dans les deux salles du Grand Théâtre pour les personnes malentendantes;
- Prêt de baladeurs pour les personnes malentendantes;
- Prêt de fauteuils roulants;

- Politique de tarification moindre pour les personnes en fauteuil roulant;
- Respect des standards sur l'accessibilité des personnes handicapées visuelles lors de la refonte de notre site Internet;
- Rencontre avec une personne de l'organisme spécialisé Kéroul ayant une connaissance des problématiques d'accessibilité des services aux personnes handicapées;
- Présentation du plan d'urgence et exercice d'évacuation effectuée une fois par année auprès du personnel d'accueil;
- Utilisation des services d'une entreprise faisant partie du Conseil québécois des entreprises adaptées comme sous-traitant.

## Mesures envisagées au cours de la période visée

---

- Former un groupe de travail;
- Analyser les recommandations de l'étude produite par l'organisme Kéroul;
- Évaluer la faisabilité d'ajouter, à l'entrée principale du public, côté boulevard René-Lévesque, une porte motorisée;
- Envisager la possibilité de prévoir des emplacements pour accompagnateurs près des emplacements pour personnes en fauteuil roulant à l'intérieur des salles de spectacles;
- Poursuivre la sensibilisation et la formation du personnel du service à la clientèle (préposés à l'accueil, préposés à la billetterie, agents de sécurité) à l'égard des problématiques que vivent les personnes à capacité restreinte;
- Informer davantage le personnel des services adaptés offerts au Grand Théâtre et par les autres fournisseurs de services (transport adapté, relais Bell, etc.);
- Analyser la possibilité d'installer un téléphone public accessible aux personnes à mobilité réduite dans le hall d'entrée;
- Étudier la faisabilité de modifier la hauteur des comptoirs de la billetterie et des bars afin de les rendre accessibles aux personnes en fauteuil roulant;
- Ajouter de la signalisation en braille ou en relief dans les ascenseurs;
- Rendre accessible un menu en braille.